

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Martre, tenue le 6 avril 2021, à 19 heures au lieu ordinaire des sessions au 9, Avenue du Phare à la Martre.

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Louise Lévesque, conseillère
Madame Guylaine Marin, conseillère
Madame Mélodie Chesnel, conseillère
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller
Monsieur Félix Labrecque, conseiller

Aussi présentes :

Madame Manon Trépanier, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Mélanie Lévesque, adjointe administrative

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Le Maire Yves Sohier, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue. Mme Manon Trépanier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mars 2021
4. Adoption des comptes pour paiement
5. Résolution : Abrogation de la résolution numéro 2021-03-27 – Hausse des permis
6. Avis de motion : modification du Chapitre 6 – Tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats du Règlement 29-91 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme
7. Résolution : Paiement post daté – réparation du tracteur
8. Résolution : Plate-Forme de compostage
9. Résolution : Demande au MAMH de report pour le dépôt des états financiers 2020
10. Résolution : Autorisation étude écologique MELCC
11. Résolution : Directrice générale et adjointe administrative – autorisation d'émission des permis municipaux
12. Résolution : Demande de retrait des taxes commerciales – matricule 0152-04-9764
13. Résolution : Demande de rétablissement du service d'approvisionnement en eau – matricule 0152-56-2182
14. Résolution : Sécurité Civile – Achat de génératrice
15. Résolution : Dépôt du Plan de sécurité civile au Ministère de la Sécurité Publique

16. Résolution : Demande de don – Comité des Loisirs de Marsoui
17. Correspondance : Proposition de partenariat pour hébergement éphémère
18. Varia :
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN, ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présente.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.

APRÈS ANALYSE DES COMPTES, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉVESQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le paiement des comptes fournisseurs pour la somme de 59 036.59\$

RÉSOLUTION 2021-04-33 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2021-03-27 – HAUSSE DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE la modification d'un règlement doit se faire par le dépôt d'un avis de motion modifiant ledit règlement;

CONDISÉRANT la résolution 2021-03-27 titrée Hausse des permis doit être abrogée;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE abroge la résolution 2021-03-27 – Hausse des permis.

AVIS DE MOTION MODIFICATION DU CHAPITRE 6 – TARIFS D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS DU RÈGLEMENT 29-91 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Le conseiller Félix Labrecque, qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de La Martre, soumettra pour adoption une modification du Chapitre 6 – Tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats du Règlement 29-91 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme.

Le projet de modification au règlement est soumis à chacun des conseillers.

Signature, Félix Labrecque

RÉSOLUTION 2021-04-34 – PAIEMENT POST-DATÉ – RÉPARATION TRACTEUR

CONDISÉRANT les factures de réparation du tracteur au montant de 30 435.39\$;

CONSIDÉRANT la précarité financière de la municipalité de La Martre;

CONSIDÉRANT les discussions relatives à l'étalement des paiements entre l'entreprise Machinerie J.N.G. Thériault Inc. et la municipalité de La Martre;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE autorise le paiement de la facture en 6 paiements mensuels de 5 072.57\$ s'étendant du 7 avril 2021 au 3 septembre 2021.

RÉSOLUTION 2021-04-35 – PLATE-FORME DE COMPOSTAGE

CONDISÉRANT les démarches entreprises dans le cadre de la mise en place d'une plate-forme de compostage par la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie s'apprête à signer une entente de 20 ans avec la Ville de Matane pour le traitement de ses matières putrescibles;

CONSIDÉRANT le rapport du projet-pilote sur le compostage communautaire réalisé par la Coop du Cap entre 2011 et 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Martre se questionne sur le bien-fondé de cette décision, et ce, pour diverses raisons telles que : l'impact environnemental du transport par camion, les inconnus quant aux quantités de matières à traiter, l'absence de consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des citoyens de la municipalité de La Martre font déjà leur propre composte;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MÉLODIE CHESNEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

- Déploie les ressources nécessaires à l'élaboration de projets alternatifs pour le traitement de ses matières putrescibles;
- Demande également à la MRC de La Haute-Gaspésie d'envisager des projets alternatifs, et ce, en collaboration avec ses municipalités locales et les citoyens afin que le traitement de ses matières putrescibles ait le moins d'impact possible;
- Que la MRC de La Haute-Gaspésie se donne, ainsi qu'à ses municipalité, la possibilité de revoir ses engagements envers la Ville de Matane d'ici 5 ans, dans l'éventualité où la mise en œuvre d'une autre alternative leurs serait plus bénéfique.

RÉSOLUTION 2021-04-36 - DEMANDE AU MAMH DE REPORT POUR LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020

CONDISÉRANT QUE la Municipalité doit déposer ses états financiers 2020, au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers des années antérieures ne sont pas encore été déposés;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉVESQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE demande, au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le report du dépôt de ses états financiers 2020 à une date ultérieure.

RÉSOLUTION 2021-04-37 – AUTORISATION ÉTUDE ÉCOLOGIQUE MELCC

CONDISÉRANT la mise en œuvre du projet d'alimentation en eau potable de la municipalité de La Martre;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une étude écologique du milieu humide situé à proximité de la zone du puit;

CONSIDÉRANT QUE cette étude doit être conforme aux normes du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FÉLIX LABRECQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE mandate la firme Tétra Tech afin que celle-ci procède à l'étude écologique, et ce, conformément aux directives du MELCC au montant de 6 995,00\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION 2021-04-38 – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE – AUTORISATION D'ÉMISSION DES PERMIS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre n'a plus de service d'inspection en bâtiment afin d'émettre les divers permis régissant la construction, le lotissement, la rénovation, etc., sur son territoire;

CONDISÉRANT QUE la municipalité de La Martre a recourt à la MRC de La Matanie relativement à l'analyse de la conformité de ces permis de construction, de lotissement, rénovation, etc.;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

- autorise la directrice générale et l'adjointe administrative à émettre, sur approbation de la MRC de La Matanie, tous permis étant conforme à la réglementation en vigueur;
- autorise la directrice générale et l'adjointe administrative à émettre les permis de rénovation ne comportant pas de changements structuraux au bâtiment faisant l'objet de la demande de tel permis.

RÉSOLUTION 2021-04-39 – DEMANDE DE RETRAIT DES TAXES COMMERCIALES – MATRICULE 0152-04-9764

CONDISÉRANT la demande de retrait des taxes commerciales déposée auprès du conseil municipal relatif au matricule 0152-04-9764;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont fermé leur commerce d'hébergement depuis mars 2020;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE accepte la demande de retrait des taxes commerciales pour le matricule 0152-04-9764, et ce, pour les années 2021 et suivantes.

RÉSOLUTION 2021-04-40 – DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU – MATRICULE 0152-56-2182

CONDISÉRANT la demande de rétablissement du service d'approvisionnement en eau déposée auprès du conseil municipal relativement au matricule 0152-56-2182;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété est déjà alimentée en eau par la municipalité de La Martre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre est en processus pour refaire son réseau d'approvisionnement en eau potable en vertu du Programme PRIMEAU ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉVESQUE ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. N'effectuera aucuns travaux de modifications à son réseau d'approvisionnement en eau actuelle;
2. Toutes modifications a apportées au réseau d'approvisionnement en eau sera effectuées lors de la construction du nouveau réseau d'approvisionnement en eau dans le cadre du Programme PRIMEAU.

RÉSOLUTION 2021-04-41 – SÉCURITÉ CIVILE – ACHAT DE GÉNÉRATRICE

CONDISÉRANT QU'en matière de sécurité civile, la municipalité de La Martre avait fait l'acquisition d'une génératrice afin d'alimenter l'édifice municipale en cas de sinistres majeurs;

CONSIDÉRANT QU'en raison du bris d'aqueduc survenu en 2020, la municipalité a dû utiliser cette génératrice de manière intensive afin d'approvisionner la municipalité en eau;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette utilisation la génératrice n'est plus fonctionnelle et qu'il y a lieu de la remplacer;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE procède à l'achat d'une nouvelle génératrice au montant de 1 299.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION 2021-04-42 – DÉPÔT DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se doter d'un de sécurité civile afin de respecter les dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de sécurité civile de notre municipalité, lequel comprend globalement un portrait sommaire des risques présents sur le territoire ainsi les mesures prévues pour faire face aux sinistres;

CONSIDÉRANT QUE ce plan permet :

1. De favoriser la réflexion sur les risques de sinistre présents sur le territoire de notre municipalité en vue de tenir compte de ceux-ci dans le contexte de notre préparation aux sinistres;
2. De mettre en place des mesures de préparation générale permettant de faire face à tout type de sinistre, tant ceux d'origine naturelle qu'anthropique, et ce, en tenant compte des ressources dont nous disposons et de celles auxquelles nous avons accès par le biais d'ententes avec des partenaires;
3. D'être en mesure de réagir promptement et efficacement lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de ce plan, la municipalité assure donc sa responsabilité de planifier la sécurité civile sur son territoire et de se préparer à répondre à un sinistre.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MÉLODIE CHESNEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. Adopte le plan de sécurité civile;
2. Transmettre le plan de sécurité civile à la Sécurité civile.

RÉSOLUTION 2021-04-43 – DEMANDE DE DON – COMITÉ DES LOISIRS DE MARSOUI

CONSIDÉRANT la demande de dons déposée au conseil de la municipalité de La Martre par le Comité des Loisirs de Marsoui;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MÉLODIE CHESNEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE accorde, au Comité des Loisirs de Marsoui, un don de 50.00\$.

CORRESPONDANCE : Monsieur le Maire explique aux membres du conseil ainsi que l'assistance en quoi consiste la proposition de partenariat pour de l'hébergement éphémère.

PÉRIODE DE QUESTIONS : Les membres du conseil répondent aux questions de l'assistance.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 20 h 27.

Yves Sohier
Maire

Manon Trépanier
Directrice générale et secr.-trésorière